

Tarkett: Journée investisseurs 2019 Change to Win

Paris, le 19 juin 2019

Tarkett, un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, tient aujourd'hui sa journée Investisseurs à Paris. Le président du Directoire Fabrice Barthélemy, et l'équipe de direction présenteront le plan stratégique « *Change to Win* ».

Tarkett a pour ambition d'être le leader mondial des revêtements de sol commerciaux et des surfaces sportives, de faire croître le résidentiel de manière ciblée, et de changer la donne dans l'économie circulaire. Le plan s'appuie sur les quatre piliers stratégiques suivants :

1. **Une croissance durable**, tirée par une focalisation accrue sur **une sélection de segments de marchés commerciaux porteurs**, le développement d'une offre globale en Hôtellerie et la poursuite de l'expansion des activités Sports. Le Groupe prévoit également d'investir dans les canaux de distribution digitaux afin d'en capter la croissance future ;
2. **Une approche encore plus centrée sur le client** et une organisation plus simple, agile et réactive;
3. **Un déploiement ambitieux en matière d'économie circulaire**, avec notamment des efforts spécifiques pour développer des solutions de recyclage pour nos clients ;
4. **Un programme rigoureux de réduction des coûts** qui vise à atteindre **120 millions d'euros d'économies** entre 2019 et 2022 et **une politique d'allocation du capital sélective** et alignée avec nos initiatives stratégiques de croissance durable.

Fabrice Barthélemy, Président du Directoire, a commenté : « *Nous ne tablons pas sur un environnement économique très porteur dans les années à venir. C'est pourquoi nous devons nous adapter et changer, afin de croître plus vite que le marché et améliorer notre rentabilité. Nous avons construit un plan solide qui combine la focalisation de nos efforts sur une sélection de segments de marché commerciaux, une présence accrue sur les canaux de distribution digitaux et l'accélération de nos initiatives en matière d'économie circulaire. Nous avons d'ores et déjà lancé un programme ambitieux de réduction des coûts et nous allons investir de façon sélective pour soutenir notre croissance durable. Nous voulons simplifier la façon dont nous travaillons pour mettre encore plus le client au cœur de notre organisation. L'agilité sera indispensable à notre succès et toutes les équipes sont engagées dans ce nouveau plan stratégique : Change to Win.* »

Sur la base de ce nouveau plan stratégique, Tarkett a établi les objectifs financiers à moyen terme suivants :

- **Croissance organique¹**: dans chacune de ses principales régions (Amérique du Nord, Europe et CEI), le Groupe a pour objectif une **croissance organique supérieure à la croissance du PIB** en moyenne sur la période 2019 à 2022.
- **L'amélioration de la rentabilité** est un objectif clé du plan : **marge d'EBITDA ajusté² supérieure à 11% en 2022** (avant application de la norme IFRS 16³).

¹ Croissance à périmètre et à taux de change constants et ne reflète donc que les effets volume, mix et prix (à noter : dans la CEI, les ajustements de prix sont destinés à compenser les fluctuations des devises et ne sont par conséquent pas inclus dans la croissance organique). Voir la définition des indicateurs alternatifs de performance en fin de document (annexe 1).

² Les ajustements portent notamment sur les dépenses liées aux restructurations, aux acquisitions et aux rémunérations en actions. Voir la définition des indicateurs alternatifs de performance en fin de document (annexe 1).

³ Voir l'impact détaillé de la norme IFRS16 en annexe 2

- **Maîtrise du levier** (Dette Nette / EBITDA ajusté) : levier compris entre **1,5x à 2,5x l'EBITDA ajusté** à la fin de chaque année pendant la durée du plan.

Après application de la norme IFRS 16, nouvelle norme comptable pour les contrats de location, les objectifs de marge d'EBITDA ajusté et de levier se lisent ainsi :

- **Marge d'EBITDA ajusté supérieure à 12% en 2022 ;**
- **Levier** (Dette Nette sur EBITDA ajusté): entre **1,6x à 2,6x l'EBITDA ajusté** à la fin de chaque année pendant toute la durée du plan.

Afin de mener à bien son plan stratégique, le Groupe a fixé les priorités suivantes pour sa politique d'allocation du capital :

- **De nouveaux investissements en matière de productivité, d'automatisation et de digital** : les investissements devraient être légèrement au-dessus de leur moyenne historique sur la durée du plan ;
- **Priorité à la baisse de l'endettement sur 2019** : pas d'acquisition de taille importante en 2019 ;
- **Croissance externe** : par la suite, saisir des opportunités d'acquisition dans une industrie fragmentée pour se renforcer dans les segments de marché ou les géographies clés;
- **Un objectif de dividende** dans un **ratio cible de distribution compris entre 30% et 50%** du résultat net publié et en fonction du levier et de la croissance externe.

Tarkett a une feuille de route claire et précise et portera une attention particulière à l'exécution de son plan stratégique "Change to Win", en concentrant ses efforts sur ses initiatives stratégiques de croissance et en suivant de près les actions de réduction des coûts.

Live Webcast et Replay

La journée Investisseurs commencera à 14h00, heure de Paris, le 19 Juin 2019 et sera retransmise par webcast sur le site internet de Tarkett à l'adresse suivante :

<https://onlinexperiences.com/Launch/Event/ShowKey=70284>

Les présentations seront mises à disposition sur le site avant le début de la réunion, pourront être téléchargées depuis la même adresse, à laquelle une rediffusion du webcast sera également disponible.

Calendrier financier

- 23 juillet 2019 – Résultats financiers semestriels 2019 - *communiqué de presse après bourse et conférence téléphonique le lendemain matin*
- 23 octobre 2019 – Résultats financiers du troisième trimestre 2019 - *communiqué de presse après bourse et conférence téléphonique le lendemain matin*

Contact relations investisseurs

Tarkett – Emilie Megel – emilie.megel@tarkett.com

Contacts media

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - communication@tarkett.com

Brunswick - tarkett@brunswickgroup.com - Tel.: +33 (0) 1 53 96 83 83

A propos de Tarkett

Riche de 135 années d'histoire, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives, et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2,8 milliards d'euros en 2018. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 13 000 collaborateurs et 36 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé dans sa démarche « Doing Good. Together. » (« Faire Bien. Ensemble. »), le Groupe a mis en place une stratégie d'éco-innovation inspirée des principes Cradle to Cradle® et promeut l'économie circulaire, tout en contribuant au bien-être des personnes et en préservant le capital naturel. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120 et CAC Mid 60. www.tarkett.com.

Avertissement

Les informations contenues dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'une vérification indépendante et aucun confort ou garantie, expresse ou implicite, n'est donné quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité de l'information ou des opinions contenues dans ce document.

Ce communiqué peut contenir des estimations et/ou des informations prospectives. Elles ne constituent pas des prévisions relatives aux résultats de Tarkett ou à d'autres indicateurs de performance, mais plutôt des tendances ou des objectifs, selon le cas. Ces informations sont par nature sujettes à des risques et incertitudes, dont la plupart ne sont pas sous le contrôle de Tarkett, dont notamment les risques décrits dans le document de référence de Tarkett déposé le 21 mars 2019 et disponible sur le site internet (www.tarkett.com). Ces risques et incertitudes incluent ceux décrits ou identifiés dans le document de référence déposé à l'AMF à la section « Facteurs de Risques ». Ces informations ne constituent pas des garanties quant aux performances futures de Tarkett, qui peuvent différer de manière significative. Tarkett ne s'engage pas à publier de mise à jour de ces informations en vue de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date de publication du communiqué.

Annexes

1/ Définition des indicateurs alternatifs de performance (non définis par les normes IFRS)

Le Groupe Tarkett utilise les indicateurs financiers non définis par les normes IFRS suivants :

- Croissance organique ;
- EBITDA ajusté.

Ces indicateurs sont calculés ainsi :

- **Croissance organique :**
 - o cet indicateur mesure l'évolution du chiffre d'affaires net par rapport à la même période de l'année précédente, hors effet de change et hors variations de périmètre ;
 - o l'effet change est obtenu en appliquant les taux de change de l'année précédente aux ventes de l'année en cours et en calculant la différence avec les ventes de l'année en cours. Il comprend également l'effet des ajustements de prix dans les pays de la CEI et en Turquie destinés à compenser l'évolution des devises locales par rapport à l'euro ;
 - o l'effet périmètre est constitué :
 - des ventes de l'année en cours réalisées par les entités non présentes dans le périmètre de consolidation sur la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à leur date anniversaire d'intégration,
 - de la réduction des ventes liée aux activités cédées, non présentes dans le périmètre de consolidation de l'année en cours mais intégrées dans les ventes de la même période de l'année précédente, et ce jusqu'à la date anniversaire de la cession.
- **EBITDA ajusté :**
 - o Résultat d'exploitation avant dépréciations et dotations aux amortissements et retraité des produits et charges suivants :
 - coûts de restructuration visant à accroître la rentabilité future du Groupe ;
 - plus-values et moins-values réalisées sur des cessions significatives d'actifs ;
 - provisions et reprises de provision pour perte de valeur ;
 - coûts relatifs aux regroupements d'entreprises et aux restructurations juridiques ;
 - dépenses liées aux rémunérations en actions ;
 - autres éléments ponctuels, considérés comme non récurrents par nature.

2/ Impact de la norme IFRS 16 sur les contrats de location en 2019

La norme IFRS 16 (contrats de location) est applicable depuis le 1^{er} janvier 2019. Cette norme impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme d'un droit d'utilisation à l'actif du bilan, en immobilisations, dont la contrepartie au passif est une dette financière.

Sur la base des contrats de location existants, l'application d'IFRS16 augmente les immobilisations et l'endettement net d'un montant estimé à environ 100 millions d'euros sur l'année 2019.

Dans le compte de résultat, il en résulte une baisse des charges de location enregistrées dans l'EBITDA, et une hausse de l'amortissement des immobilisations et des frais financiers. Nous estimons que l'amélioration de l'EBITDA 2019 en année pleine sera d'environ +27 M€, correspondant à une progression de la marge près de +100 points de base.

L'effet de ces changements sur le ratio Endettement net/EBITDA ajusté est limité à environ +0,1x l'EBITDA ajusté : sur la base des résultats arrêtés au 31 décembre 2018, le ratio passerait de 2,8x à 2,9x

l'EBITDA ajusté pro forma. La documentation des contrats de financement prévoit cependant que les effets du changement de normes comptables seront neutralisés. L'application d'IFRS16 n'aura donc pas de conséquence sur le financement du Groupe.

L'impact sur le résultat net part du groupe est peu significatif.

€ million	Impact estimé sur l'EBITDA ajusté 2019 de la norme IFRS 16 par segment
EMEA	8
Amérique du Nord	8
CEI, Asie Pacifique et Amérique Latine	5
Sports	3
Central	3
Impact estimé pour 2019 de la norme IFRS 16 sur l'EBITDA ajusté du Groupe	27